

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA LA RIVIERE

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 JANVIER 2020

Sont présents (17) : Jean-Paul BILLES, Catherine MIFFRE, Guy PALOFFIS, Nathalie PIQUE, Jeannine VIDAL, Jean TELASCO, Henri BERTRAND, Blaise FONS, Yves ESCAPE, Jean CAMO, Marie-Hélène SANSA-ARTIGUES, Chantal CAUVY-GAUBY, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Yannick COSTA, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Carine CAROLA, Jean-Pascal GARDELLE.

Absents excusés (6) : Elisabeth BARDAJI-GITARD, Jacques BASSET, Anne ROIG-FAUVEAU, Jean-Marie ROGER, Brice ANNARELLI, Julie SANZ-GUERRERO.

Secrétaire de séance : Jean TELASCO

Date de la convocation : 09/01/2020

N° de délibération	Objet	Proposition	Vote
2020/001	Acquisition foncière	Portage foncier par l'EPFL-PM Acquisition parcelle AK n°423 – 1 rue Paul Astor	Adoption à l'unanimité
2020/002	Régime indemnitaire	Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) - Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et Complément indemnitaire annuel (CIA)	Adoption à l'unanimité
2020/003	Gestion du personnel	Mise en place de l'entretien professionnel	Adoption à l'unanimité
2020/004	Convention	Convention « 30 millions d'amis » / commune - Stérilisation des chats errants	Adoption à l'unanimité
	Garantie d'emprunt	Demande de garantie d'emprunt – 3 Moulins Habitat/Polylogis – Le Domaine des Tilleuls (construction de 16 logements sociaux)	Demande rejetée
2020/005	Cession	Proposition d'achat d'une parcelle communale sect. AN – N°76 (Las Bardères)	Rejet à l'unanimité

Les délibérations ci-dessus peuvent faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de leur affichage. Elles peuvent également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publicité devant le tribunal administratif de Montpellier.

Compte-rendu affiché le : 23/01/2020

Mis en ligne sur le site de la commune le : 23/01/2020